

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve et M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de trois mois »,

les mots :

« d'un an ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter à un an - au lieu de trois mois - maximum la durée durant laquelle les décisions du HCSF relatives aux conditions d'octroi de crédit pourront être en vigueur.